

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 29/07/2019
Reçu en préfecture le 29/07/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20190723-2019_83-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2019

N° 2019-83

L'an deux mille dix-neuf, le 23 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	42
	Dont 9 procurations
Votes pour :	42
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	15 juillet 2019

Présents votants (33) : TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, MIR André, MIR Jean-Henri, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, MILLET Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, BAHEU Benoît

Titulaires absents non représentés (22) : PUCCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CARTAN Olivier, VIDALON Patricia, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, POME Maryse, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean -Pierre
BORDE Michel à LACAZE Noël
MALERE Hélène à DUBARRY Jean-Bertrand
ARMANET Henri à BOUYGARD Pierre
BLANCHARD Hervé à CARRERE Philippe
DUBERNARD Alain à PETIT Maurice
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
NARS Aline à MIR André

Monsieur Alain RIVIERE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 18.06.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18.06.19

Envoyé en préfecture le 29/07/2019

Reçu en préfecture le 29/07/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 065-246500573-20190723-2019_83-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 18.06.2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU